L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 1er MARS 1872. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 1er MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Spear, à 11 heures, à l'angle des rues Clay et Jefferson—le contenu d'un café, liqueurs, installations, bail, etc.

Par Sears & Bres, à leur salle d'encan, No. 16, rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue de Chartres—lingerie, "notions," articles de fantaisie, coutelleries, etc.

Par D. E. Morphy—à onze heures, au magasin No 1 rue Tchoupitoulas, 200 barils de pommes de terre.

Pommes de terre.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au "Picayune Printing Office," 112 et 114, rue Perdido.

THEATRES.

Aujourd'hui, Vendredi:
ACADÉMIE.—La Grande Duchesse.
ST. CHARLES.—Henri Dunbar or the Outcast.
VARIÉTÉS.—Divorce.
ODD FELLOWS.—Tom l'Aveugle.

Une Pétition au Congrès.

Pendant la crise révolutionnaire, causée, au mois de janvier dernier, par la scission de la Législature, nous avons suggéré l'idée d'une pétition au Congrès afin de demander la reconstruction de notre gouvernement local, en vertu de la clause de la Constitution des Etats-Unis qui a été invoquée depuis cinq ans pour imposer au Sud le régime des carpet-baggers. Les raisons qu'on pouvait alors alléguer dans une pétition de ce genre, étaient d'autant plus puissantes qu'elles étaient tirées de faits actuels, patents, constatés par l'intervention des troupes fédérales dans nos troubles locaux. Voici ce que nous écrivions à ce sujet le 18 janvier dernier:

"Avons-nous un gouvernement en Louisiane? Examinons.

"M. Warmoth est sous le coup d'un verdict d'accusation du grand jury de la paroisse Ascension, pour avoir fait mettre en liberté par la force un homme arrêté légalement en vertu d'un verdict d'accusation pour meurtre. Il s'est mis hors la loi en substituant sa volonté appuyée par la force brutale à celle de la Législature. Il a établi la terreur dans la ville et dispersé les législateurs avec l'aide de sa police.

"Celui qui prétend être lieutenant-gouverneur, Pinchback, ancien pensionnaire de la maison de travail, est accusé de participation dans une tentative d'assassinat.

"Le président de la Chambre, M. Carter, que la Constitution appelle éventuellement à devenir gouverneur, est aussi, par suite d'une machination odieuse de ses adversaires, accusé de complicité dans un meurtre.

"La Législature n'existe pas, car depuis le 1er janvier, jour de l'ouverture de la session, le Sénat n'a jamais eu de quorum. La fraction achetée par Warmoth et qui reconnaît Pinchback comme son président, ne peut prendre aucune disposition légale. L'autre fraction est absente de l'Etat.

"La Chambre, divisée en deux fractions, ne peut également prendre aucune résolution légale, alors même qu'il y aurait un quorum d'un côté ou de l'autre, vu que le Sénat n'est pas en nombre. La fraction Warmoth de la Chambre est un corps révolutionnaire qui a procédé révolutionnairement à l'expulsion d'une douzaine de représentants.

"Ainsi, les trois premiers officiers, tous sous le coup d'accusations, la Législature viciée et incomplète, et hors d'état de remédier à la situation, tel est le tableau de ce qu'on appelle le gouvernement de la Louisiane."

L'anarchie la plus complète a régné pendant près d'un mois en Louisiane, et cette circonstance suffisait amplement pour justifier une nouvelle intervention du Congrès dans nos affaires, pour le cas où cette assemblée eût été disposée à renverser M. Warmoth. Mais notre suggestion en faveur d'une pétition dans ce sens, n'a pas été accueillie, à cause de la nomination d'un comité congressionnel d'enquête, et l'on sait comment M. Warmoth, ayant triomphé de ses adversaires, a réussi à rétablir l'ordre dans son gouvernement.

Nous avons donc, de nouveau, un gouvernement fonctionnant en apparence régulièrement; mais, si l'anarchie extérieure a disparu, la fraude, la vénalité, la corruption n'en ont pas moins continué à entacher les actes de la Législature et ceux de l'Exécutif, et le peuple de la Louisiane a toujours les mêmes griefs à faire valoir contre le joug autocratique auquel il est soumis.

Convient-il de présenter au Congrès nos griefs sous forme de pétition et de demander un soulagement à nos maux? Y a-t-il quelque chance de voir une pétition du peuple de la Louisiane recevoir de l'Assemblée nationale à Washington, l'attention qu'elle mériterait?

Tels sont les questions que soulève une proposition faite par un honorable citoyen dans les colonnes de notre confrère, le Picayune.

Les rapports du comité congressionnel éclaireront le Congrès sur le caractère du régime auquel la Louisiane a été soumise depuis trois ans. La preuve de nos griefs est déjà fournie, et la pétition pourrait les résumer simplement en se référant aux témoignages de l'enquête. Elle aurait ensuite à constater le fait que les réformes demandées à la Législature et promises par le gouverneur et ses adhérents, n'ont pas été accordées, et que, sous l'empire de la législation encore en existence après l'ajournement de la Législature, les droits et les libertés du peuple restent à la merci du caprice du gouverneur ou à la discrétion de ses créatures.

Il serait certainement difficile de trouver dans l'histoire de cette république, une situation qui prête, mieux que celle de la Louisiane, à une pétition fortement motivée pour réclamer la restauration d'institutions véritablement républicaines.

Il se peut que le Congrès, divisé comme il l'est en trois partis distincts, ne nous accorde pas ce que nous lui demanderons. Mais l'occasion n'a jamais été plus favorable pour faire l'exposé de nos griefs et pour en appeler à la justice du pays tout entier des iniquités dont nous souffrons. Une pétition présentée en ce moment, viendra fortement appuyer le rapport du comité d'enquête. Elle aura un effet puissant sur l'opinion publique qui commence déjà à s'éclairer sur les affaires du Sud, et elle mettra les partis au Congrès en demeure de se prononcer pour ou contre un acte de justice, qui ne laissera pas que d'avoir une certaine importance auprès des masses électorales, dans la campagne présidentielle.

Nous approuvons donc l'idée d'une pétition au Congrès et nous donnerons notre concours à ceux qui prendront l'initiative du mouvement pour recueillir des signatures. La rédaction d'une pétition aussi importante devra être préparée avec le plus grand soin, et l'auteur de la proposition fera bien de provoquer la nomination d'un comité spécial qui sera chargé de rédiger le texte de ce document.

LA MORT DE M. SAGE.—Plusieurs personnes qui ont connu M. Sage au moment de son embarquement à bord du Montebello, pour le Hâvre, nous informent que, loin d'avoir réalisé aux Etats-Unis une petite fortune, il était, au contraire, depuis longtemps dans la misère. C'est après avoir vainement tenté de monter une fabrique d'albumerie qu'il s'est décidé à retourner en France, et il n'a pu le faire qu'avec l'aide de quelques personnes. La somme trouvée dans son porte-monnaie composait probablement tout son avoir. Il est donc peu probable qu'il ait été empoisonné. Son compagnon, le voyant mourant sans doute, craint d'être inquiété et aura disparu, ou bien si un crime a été commis avec le vol pour mobile, le coupable aura été désappointé, car il n'a certainement pas dû trouver une fortune dans la malle du pauvre Sage.

Il est une chose qu'on ne saurait trop répéter, c'est que le Baume aux Navets Indiens, de Laplace, calme immédiatement les toux les plus opiniâtres. Pourquoi donc se condamner à souffrir quand on a le remède sous la main. A vendre par B. Laplace, pharmacien, 23 et 25 Champs-Elysées, et dans les principales pharmacies.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 162, de la rue du Canal.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Nous avons continué à recevoir hier des souscriptions sur notre première liste que nous n'avons close qu'hier soir, avec un chiffre total de $6,713 05. Nous ouvrirons les nouvelles listes, ordinaires et mensuelles, délivrées par le comité, à partir de ce jour, 1er mars. Nous prions ceux des souscripteurs qui ne l'ont pas encore fait, de nous envoyer le montant de leurs contributions.

Notre liste, pour la journée d'hier, comprend d'assez nombreuses souscriptions, parmi lesquelles nous mentionnerons: celle de M. Eugène Prevost, ancien chef d'orchestre du théâtre de l'Opéra, celle de M. Lefèvre qui a souscrit $20 en or, renouvelable chaque année pendant l'expiration de la dette, celle du restaurant Victor, montant à $102.05, et dont on trouvera le détail plus bas. Plusieurs souscripteurs nous ont apporté leurs économies en monnaie d'argent; une de ces pièces est à l'effigie de l'Empereur Maximilien. Quelques uns des souscripteurs ont pris l'engagement de verser tant par mois, les uns pendant un an, d'autres pendant l'occupation.

Chacun souscrit suivant ses moyens et nous espérons que, maintenant, le nombre des souscriptions compensera les grosses contributions qui deviennent plus rares.

L'œuvre de la libération de la France a trop bien débuté à la Nouvelle-Orléans pour qu'elle s'arrête avant d'avoir entraîné dans le mouvement tous les Français qui ont conservé le culte de la Patrie et les nombreux amis que la France compte en Louisiane.

Le trésorier a commencé, hier, à distribuer des listes; nous publierons, dans un de nos prochains numéros, les adresses des personnes qui ont bien voulu se charger de recueillir des souscriptions.

La lettre suivante accompagnait l'une des souscriptions que nous avons reçues hier:

Nlle-Orléans, 29 février 1872.

Messieurs les éditeurs de l'Abeille,

Messieurs.

Trop heureux de pouvoir joindre mes faibles efforts aux vôtres et à ceux de mes compatriotes pour aider à la libération du territoire français, je viens vous prier de bien vouloir m'inscrire sur votre liste pour trente piastres.

Veuillez, je vous prie, messieurs les éditeurs, trouver ci-inclus un chèque pour la susdite somme, et me pardonner la liberté que je prends de vous écrire.

Agréez, messieurs, l'assurance de mon profond respect.

F. RANDON.

Souscriptions recueillies au bureau de l'Abeille.

SEPTIÈME JOURNÉE.

29 février 1872.

Ernest Haistre	$10 00
Bernard Lasterrades	10 00
Louis Lods	3 00
R. Blondeau, $3 par mois pendant l'occupation plus	5 00
Eugène Prévost	20 00
F. Randon	30 00
Joseph T. D. Lefèvre, 7 rue Ste-Anne, $20 par an, jusqu'à l'extinction de la dette, en or	20 00
Bernard Abadie, 6 rue Ste-Anne, mensuellement pendant un an	1 00
Mme R. Blondeau, en argent	2 00
Eugène Lacoste, en argent	1 00
Mlle Ernestine Kerkel	1 00
G. Ludre $1 par mois plus	5 00
Prosper Godchaux, par mois	5 00
R. Ch. Raymond Sirapo	10 00
Mme Babet, en argent	1 00
Emile Babet, en argent	1 00
Léonie Babet, en argent	1 00
Restaurant Victor.	
Jules Martin	$25 00
Léon Martin	20 00
Joseph Augustin	10 00
Louis Ph. Callu	10 00
E. B.	5 00
V. B.	5 00
Fritz Brechtel	5 00
Clément Gamas	5 00
Ferreol Micholet	5 00
Léon Deboc	5 00
Cadet Buffalan	5 00
Paul Faucon	2 00
Ensemble	102 05
Total	225 05
Montant des premières listes	6,488 00
Total des sept journées	$6,713 05

CHRONIQUE LOCALE.

PUBLICATION NOUVELLE.— Nous avons reçu le dernier ouvrage de M. Chas. Gayarré, et ce n'est pas le moins remarquable. Sous le nom de Fernando de Lemos, l'auteur met en scène les principaux événements de sa vie, et trouve ainsi l'occasion de produire un nombre infini d'idées justes et de réflexions profondes. Mais ces réflexions ne ralentissent pas la narration qui est toujours intéressante et quelquefois dramatique. Jusqu'à présent, M. Gayarré nous était connu comme un historien grave, sérieux, austère, ne sacrifiant aucune vérité à l'envie de produire de l'effet sur l'esprit du lecteur, mais dans Fernando de Lemos, l'auteur se révèle sous un jour nouveau. Il nous apparaît comme un écrivain brillant, d'une imagination féconde et riche et d'un style coloré, bien que toujours correct, précis et lucide.

Nous ne voulons pas cependant qu'on infère de ces lignes que Fernando de Lemos est un roman de fantaisie, conçu par M. Gayarré pour faire ressortir les qualités de style qui le distinguent. L'auteur a visé plus haut; il a voulu instruire en même temps qu'intéresser, et nous pouvons dire qu'il a réussi dans toute la force du terme. Ou nous nous trompons fort, ou ce livre sera bientôt dans les mains de tout Louisianais qui aime encore assez ce pays pour être sensible aux œuvres littéraires d'un homme qui l'honore. Fernando de Lemos se vend chez Kain & Co, (successeurs d'Albert Eyrich), rue du Canal, 130.

DIFFICULTÉ PERSONNELLE A LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Quand le bill relatif à la Compagnie du Canal du Mississipi a été soumis à la Chambre, hier soir, M. Moncure, qui avait déjà fait observer, en vain, que les membres ne connaissaient pas ce bill, est allé au bureau du secrétaire, pour y prendre une copie et l'examiner.

Pendant qu'il faisait cette revue, il a été interpellé par M. Carr pour savoir ce qu'il en pensait, et il a répondu qu'il n'avait pas encore eu la chance de lire le bill. M. Carr a voulu alors lui donner une version de cette affaire, et dans le cours de la conversation, il s'est permis une remarque que M. Moncure a regardée comme offensante, et sur ce il a frappé M. Carr à la figure.

M. Carr riposte, et les deux membres avaient échangé quelques horions, quand les officiers de la Chambre s'élancent sur la plateforme et se mettent entre les combattants. Il y a eu, pendant un moment, une excitation considérable; plusieurs représentants ayant l'air de croire qu'une bataille générale allait s'engager, ont tiré leurs revolvers. On est parvenu, cependant, mais non sans peine, à éloigner M. Moncure.

Il ne s'est rien passé de plus dans la soirée, de relatif à cette affaire. Seulement l'orateur Brewster avait eu le soin d'appeler tout d'abord une force considérable de police qui a fait évacuer les couloirs. En sorte que l'ajournement sine die a été prononcé en l'absence du public.

L'INCENDIE D'HIER MATIN.—Le feu, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a pris à la maison No 166 de la rue du Canal, entre les rues Dryades et Baronne, qui a été totalement détruite avec le numéro attenant 164 et le numéro suivant 162.

Les étages supérieurs des Nos 164 et 166 étaient occupés par MM. Wagner et Meyer, comme dépôt de glaces et de tableaux. Ces messieurs occupaient aussi le premier et le second étage du numéro 164. Le second étage du numéro 166 était occupé par le Collège Commercial Dolbear et le rez-de-chaussée par M. Ernest Pragst comme magasin de marchandises sèches.

Le rez de chaussée du No 162 était occupé par M. E. Liberman comme magasin de marchandises sèches, et le second et le troisième étage par Mlle Talbot, comme maison de pension.

Ces trois propriétés appartenaient à M. Hasse. Elles ont subi un dommage qu'on évalue à $60,000, couvert par des assurances prises dans divers bureaux.

La perte de MM. Wagner et Meyer s'élève à $40,000, avec une assurance qui la couvre. Celle de M. Pragst est de $15,000 et du professeur Dolbear d'environ $10,000. Ces messieurs ont aussi des assurances. Mlle Talbot a perdu $1500 en meubles et tapis, sans assurance; et M. E. Liberman a perdu environ $12,000, n'ayant pour couvrir ce dommage qu'une assurance de $6000, à la compagnie d'assurance des Marchands.

On croit que l'incendie est dû à la négligence de quelque personne. Il y avait dit-on, [illegible] de 130,000 à 140,000 piastres.

BILLETS DE LOTERIE.— Plusieurs personnes ont été arrêtées hier pour vente de billets de loterie de la Havane, mais toutes ont été relâchées sous caution.

VOLS.—Granville Dupuy a été arrêté hier, sur la Levée, [illegible] volé une montre et une chaîne d'or appartenant à Jas. C. Miller.

Hier matin, vers 6 heures, la police a [illegible]

Mercredi soir, un vol [illegible] de draps a été commis dans le magasin de Jacob Bohler, rue Dryades 166. Le voleur est entré par la porte de devant qui a été forcée, et le butin consistait en une somme de $200.

TEMPÉRATURE.—C. Duhamel, opticien.

28 février.	Fahrenheit	Centigr.
6 heures A. M.	58°	14°
Midi	67°	19°
3 P. M.	72°	22°
6 heures P. M.	65°	18°

THÉATRE DE L'OPÉRA.— On annonce pour demain la reprise de La Favorite, grand opéra de Donizetti, avec la distribution suivante: Léonor, Mlle Geoffroy; Fernand, M. Delabranche; Alphonse, M. Dumestre; Balthazar, M. Coulon.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.— Aujourd'hui, vendredi, Bénéfice de Mlle Aimée, La Grande Duchesse, opéra bouffe d'Offenbach. Cette représentation de La Grande Duchesse est, nous dit-on, la dernière.

Demain, samedi, matinée à midi: La Périchole.—Représentation du soir, Barbe-Bleue.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CLASSIQUE.—Cette Société donnera, dimanche prochain, 3 mars, à 1 heure précise, au théâtre National, une de ses intéressantes séances à grand orchestre, sous la direction de M. G. Collignon. Le programme, que l'on trouvera dans une autre colonne, comprend l'exécution de deux ouvertures (Ruy Blas et Guillaume Tell), de la symphonie héroïque de Beethoven et de l'andante de la symphonie en do de Schubert. Ce programme en dit assez pour les amateurs de musique savante et grandiose.

CONCERTS DE BLIND TOM.— Le jeune pianiste nègre aveugle, "Blind Tom", continue à émerveiller, tous les soirs, ses auditeurs, à la salle des Odd-Fellows, en exécutant avec une rare précision les airs les plus variés. Doué d'une organisation musicale rare, ce jeune garçon a une mémoire extraordinaire qui lui permet de répéter instantanément un air qu'il vient d'entendre pour la première fois. La liste des morceaux qu'il joue habituellement de mémoire, ne comprend pas moins de cinquante solos, fantaisies, airs, marches, imitations. Les concerts de Tom ont lieu tous les soirs à la salle des Odd-Fellows. Tom donnera aussi une matinée samedi à midi.

FOIRE AU PROFIT DES ORPHELINS.—Une grande foire doit être tenue à la salle des Odd-Fellows, sous la direction des sœurs de St. Joseph, au profit des orphelins et des jeunes filles malheureuses. Pour la première soirée de la foire, Mlle Térésa Cannon a organisé, avec le concours de plusieurs dames et messieurs, un grand concert. Les Sœurs de St. Joseph obtiendront, nous n'en doutons pas, la coopération des personnes charitables pour leur louable entreprise.

ARRIVÉE DU LULLU D.—Le steamer Lullu D. est arrivé hier soir des Attakapas et repartira demain, samedi, 2 mars, à 5 heures de l'après-midi.

On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 162 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

Législature de la Louisiane.

Séance du 29 février.

SÉNAT.—La séance est ouverte à 11 heures.

Le Sénat vote les lois suivantes:

Substitut au bill des impressions publiques.

Loi incorporant la paroisse de Macon.

Loi autorisant les paroisses à souscrire des actions de chemin de fer et autres entreprises d'utilité publique.

Loi pour venir au secours des vétérans de 1814 et 1815.

Loi pour secourir des personnes pauvres dans plusieurs paroisses de l'Etat.

Loi d'incorporation du chemin de fer de Monroe, Bastrop et Arkansas. Le capital de cette compagnie est de $1,000,000 divisé en 10,000 actions de $100.

Loi pour interdire l'imposition de certaines taxes dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Loi d'incorporation de la compagnie de transports, par chemin de fer à traction de chevaux, de la Rivière Rouge et Natchitoches.

Loi relative au drainage de certains terrains marécageux de la paroisse d'Ibérie.

Loi pour définir les fonctions et attributions de l'auditeur des comptes publics et autres officiers ministériels d'Etat, celles du gouverneur, d'avocat général, d'avocat de district; et définir la juridiction des Cours de l'Etat dans certains cas.

Le Sénat refuse la suspension des règlements demandée en faveur de la loi de consolidation des fonds de la ville.

Sont adoptées les lois suivantes:

Loi d'incorporation de la Compagnie du Chemin de fer de Springfield et Bread River.

Loi autorisant les jurys de police des paroisses Ste-Marie et Terrebonne à émettre des bons.

Loi autorisant la Compagnie du Canal de Navigation du Mississipi et du Golfe du Mexique, à rendre ses bons à l'Etat.

La loi du revenu, après avoir été amendée, est adressée à la Chambre, qui fait informer le Sénat qu'elle accepte les amendements.

La séance est levée.

Séance du soir.—Le bill de consolidation passe finalement par un vote des quatre cinquièmes.

Le bill, pour punir la corruption, présenté par M. Ray, est adopté et envoyé à la Chambre.

Le Sénat alors suspend la séance jusqu'à 10 heures et demie.

A la reprise de la séance, le Sénat s'ajourne sine die.

CHAMBRE.—La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Brewster.

Le comité chargé d'examiner les accusations portées contre l'hon. James M. Thompson, représentant de la paroisse St. Tammany, présente un rapport dont les conclusions exonèrent complètement le dit M. Thompson de toutes les charges. Ce rapport est signé: J. C. Moncure, Harry Lott, W. H. Waters.

La loi d'appropriations générales déjà votée par le Sénat est adoptée.

Une loi ouvrant un crédit supplémentaire de $75,000 pour dépenses afférentes aux deux Assemblées, est adoptée.

Pendant la discussion de cette loi, M. Worrall s'adresse au speaker. Il désire savoir, dit-il, de quel droit le gouverneur est dans l'enceinte de la Chambre cherchant à influencer le vote de certains membres. Au moment où M. Worrall pose cette question, le gouverneur qui, depuis le commencement de la discussion de la loi, se tient dans la Chambre, se trouve non loin de lui. M. Worrall continue sur le même ton malgré le bruit que font les représentants. Quand le silence est rétabli, M. Worrall répète sa question.

Le président: Si le préopinant veut prendre la peine de lire l'article des règlements, il y verra que les officiers d'Etat ont droit de se tenir dans l'enceinte de l'Assemblée.

M. Worral—Non pas pour y intriguer, j'imagine.

La Chambre adopte une résolution disposant que les membres de l'Assemblée, expulsés pendant l'imbroglio législatif, recevront le millage et le per diem pour toute la session.

La loi des impressions publiques, déjà votée par le Sénat, passe sans amendement.

Le gouverneur quitte la Chambre malgré l'opposition de MM. Thompson et Moncure, et, au milieu d'une grande agitation, la loi de la Compagnie des Waterworks est déclarée votée.

M. Thompson proteste contre le vote de cette loi, qui n'a pas subi les trois lectures constitutionnelles. Le vote est illégal, dit-il. Le speaker réplique qu'il a fait son devoir et que les choses se sont faites régulièrement.

La séance est levée.

Séance du soir.—La séance est ouverte à 7 heures et demie, suspendue à 8 et reprise à 10. La confusion est telle qu'il est impossible de savoir au juste quelles sont les lois votées.

Cependant nous pouvons noter comme adoptée une loi très importante ayant pour objet de réduire la dette de l'Etat en annulant les bonds émis en faveur de la compagnie du canal de navigation du Mississipi et du Golfe du Mexique.

D'après les dispositions de cette loi, la Compagnie retournerait à l'Etat les bonds qu'elle en a reçus et recevrait en échange l'endossement de l'Etat pour des billets première hypothèque émis par la dite Compagnie dans la proportion suivante. Pour chaque bon de $125, l'Etat endosserait un billet hypothécaire de $125. Le total des bons émis de $640,000, l'Etat deviendrait endosseur pour $800,000.

La Chambre adopte une résolution déjà votée par le Sénat, autorisant les collecteurs de taxes à recevoir des warrants d'Etat pour les contributions des années 1868, 69, 70 et 71.

Plusieurs lois ont été votées au milieu d'un désordre tel, qu'il est impossible d'avoir même la moindre idée de leur objet.

A 12 heures et demie, le speaker Brewster déclare que la Chambre s'ajourne sine die.

— M. Lohrey, [illegible]

UN SOUVENIR.— Un riche Américain [illegible]

Cet Américain a, paraît-il, servi lui-même comme volontaire aux côtés du docteur Chenu, et le petit cadeau qu'il lui laisse est, par conséquent, un simple souvenir.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches spéciales à "l'Abeille."

M. Thiers a offert au Pape l'hospitalité de la France.

L'Autriche lui a fait offrir le château de Salzbourg.

Le comte de Chambord résidera à La Haye provisoirement.

Le comité sur la capitulation des forteresses françaises.

La reddition de Metz est évoquée de nouveau.

L'affaire du coup de pistolet contre la reine Victoria.

Le pistolet n'était pas chargé.

Détails donnés au Parlement.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 29—Le Times dit que l'Angleterre peut ne rien payer si ce n'est ce qui est requis conformément à la décision du tribunal arbitral de Genève. L'Angleterre n'a jamais pensé à payer rien en dehors du traité. Si le traité ne vaut rien, c'est la faute du gouvernement américain.

Un mécréant a tiré un coup de pistolet sur la reine Victoria, aujourd'hui, pendant qu'elle passait à Constitution Hill. Le coup n'a fait aucun mal. L'assassin a été arrêté.

L'encaisse de la banque d'Angleterre a diminué de £144,000.

Paris, 29—On rapporte que le président Thiers a offert de nouveau au Pape, l'hospitalité de la France et l'Autriche lui offre le château de Salzbourg pour sa résidence.

Rome, 29—Le général Magnoni, ministre de la guerre, a invité la Chambre des Députés à voter une allocation de 13,000 livres pour l'instruction pratique de l'armée et pour l'érection de bâtisses pour recevoir les troupes.

Garibaldi publie un démenti aux bruits qui le représentent comme affilié à la Société Internationale. Il dit qu'il est étranger à cette société.

Londres, 29—Un voyageur de la Moravie rapporte que l'ex-président de la République, qui avait été emprisonné pour malfaisance, s'est évadé.

Paris, 29—Le Rappel, dont la publication avait été suspendue il y a quelque temps, a reparu.

Le comte de Chambord a pris des arrangements pour une résidence temporaire à La Haye.

Paris, 29—Le comité de l'Assemblée nationale sur la capitulation s'occupe encore [illegible] Une délégation du conseil municipal de Metz est arrivée à Paris se rendant à Versailles, où elle témoignera contre le maréchal. Le comité entendra la déposition de la délégation le 5 mars.

Londres, 29, fév., minuit—L'excitation causée par le bruit d'un attentat contre la vie de la reine Victoria est intense. Des extras des journaux du soir donnent les détails à mesure qu'ils étaient connus dans les bureaux de la presse. Des attroupements nombreux encore dans les rues la nouvelle en attendant des rapports circonstanciés.

Un exposé officiel a été fait sans délai au Parlement ce soir, et cet exposé aussitôt qu'il a été connu au dehors a grandement soulagé le public dans son anxiété.

Quand la Chambre des Lords discutait en comité le bill ecclésiastique, Lord Granville est entré et a dit qu'il espérait que leurs seigneuries excuseraient cette soudaine interruption de leurs travaux, mais qu'il avait à donner une nouvelle qui ne pouvait souffrir de retard.

Il a dit alors que, ce soir à 5 heures et demie, la Reine, revenant d'une promenade, était arrivée au palais de Buckingham, lorsqu'un jeune homme s'est élancé vers la voiture arrêtée à la porte, et a levé un pistolet à un pied de la tête de la Reine. La Reine a baissé la tête pour éviter le coup, mais le pistolet n'est pas parti.

Le jeune homme avait dans une main un papier accordant la mise en liberté des Féniens détenus et criait à la reine de le signer. [illegible] refusé. Le jeune furieux a été saisi par les personnes de la suite de la reine et il s'est trouvé dans l'impossibilité de faire aucun mal.

C'est alors qu'on s'est aperçu que le pistolet n'était pas chargé, et qu'il était d'une construction si primitive que quand même il eut été chargé, il est probable qu'il ne serait pas parti.

Sa Majesté a été très calme et a donné une nouvelle preuve de ce courage qu'elle a montré souvent précédemment. Elle a ordonné que l'exposé de ces faits fut immédiatement donné aux deux Chambres du Parlement afin de prévenir des bruits exagérés.

Le joueur à l'assassinat a donné le nom d'O'Conner comme le sien et est âgé d'environ 19 ans. Sa conduite à la station de police est extravagante et folle. Il s'est vanté d'avoir essayé d'arriver jusqu'à la reine pendant la procession de mardi.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Brownsville, 20—Des bandes armées de Mexicains ont recommencé à voler les bestiaux, et les éleveurs se sont réunis aujourd'hui pour adresser au gouvernement national un mémoire demandant protection. Il y avait dans ce meeting les hommes les plus influents de la frontière. Un comité a été nommé pour préparer le mémoire qui sera lu dans une réunion convoquée pour mardi prochain. On dit que dans cette adresse les faits seront précisés et établis d'une manière irrésistible.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 29—Probabilités. Temps agréable avec des vents du Nord-Ouest de la vallée de l'Ohio à la côte Sud-Atlantique. Vents du Nord tournant à l'Est probables pour les Etats de l'Ouest du Golfe. On ne prévoit pas de vents dangereux pour les côtes du Golfe.

Washington, 29—L'ambassade japonaise est arrivée. Les six princesses se sont rendues immédiatement au collège de Georgetown. Les hommes sont allés à l'hôtel d'Arlington, où ils ont été reçus par le gouverneur Cook et le délégué Chipman.

Le secrétaire Belknap a comparu devant le comité d'enquête de la Chambre sur la vente d'armes. Il a dit qu'il n'avait jamais, à sa connaissance, vendu des armes au gouvernement français ou aux agents français, et il a donné une longue explication sur la remise des fonds reçus pour armes vendues. Belknap a été interrogé pendant une heure et demie.

SÉNAT—Le bill de la Chambre exemptant de la taxe du Revenu les conserves de fruits, etc., a passé et va au président.

M. Sawyer, du comité d'éducation et de travail, a fait un rapport contre le bill du suffrage [illegible].

M. Chandler et M. Morton disent qu'on a envoyé sous leur couvert des documents relatifs à un mouvement de réforme dans le Michigan et que ces documents, supposés venir de Républicains libéraux, sont une fraude et une fabrication.

M. Tipton dit qu'il a été presqu'aussi infortuné que M. Chandler. Il avait envoyé à un constituant un des discours du sénateur et on le lui avait renvoyé avec indignation [illegible] (Rires.)

Le bill admettant six étudiants japonais à l'académie militaire de West Point, a passé.

La discussion sur la vente d'armes est reprise. Le préambule est rejeté et la résolution d'enquête est adoptée.

CHAMBRE.—Le chemin de fer de Ste-Croix a provoqué une longue discussion. [illegible] et le bill a été finalement renvoyé au comité des terres publiques par 103 contre 77.

Washington, 29—Le président a reconnu Henry [illegible] consul de Norvège et de Suède à [illegible].

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 29—[illegible]

Concord, N. H., 29—Les deux partis [illegible]

St-Louis, [illegible]

Jackson, 29 fév.—A la Cour des Etats-Unis, le capitaine Henderson, greffier de [illegible]

[illegible]

Le témoignage du capitaine Andersen est semblable au précédent. Il commandait une compagnie des officiers spéciaux de Mosely.

Ville du Lac Salé, 29—Le comité des 30 s'est organisé et il invite les citoyens à ne plus payer les taxes tant que le trésorier de ville n'aura pas rendu compte des fonds.

New York, 29—On a pu trouver 12 jurés pour le procès du maire Hall.

On plaide la question de la légalité du Grand Jury qui a décrété son accusation.

Une dépêche d'Ottawa dit que l'hon. James Howe condamne la politique de l'Angleterre qui retire ses troupes du Canada, [illegible]

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 29—Descendant, les steamers Henry M. Shreve, Warner et barges et City of Alton. Temps clair et froid.

St-Louis, 29—Arrivés, les steamers John Kyle et Commonwealth, de la Nlle-Orléans. Partis pour le même port, le Belfort et le Glencoe. Le temps est chaud, la neige tombée hier a presque entièrement disparu.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 29—Arrivée, la barque espagnole Sunrise, en 8 jours de Matanzas, sur lest.

MARCHES EUROPEENS.

Liverpool, 29, au soir—Coton lourd à la clôture. Upland 11 1/8. Orléans 11 3/8 à 11 1/2. Vendu 10,000 balles.

MARCHES AMERICAINS.

New York, 29, au soir—Coton calme. Mid. 22 3/4. Orléans 22 3/4. Vendu 1,597 balles.

New York, 29, au soir—Argent à 7. Or 110. Sterling 109 1/4.

New York, 29—Café de Rio 19 1/4 à 21 1/2. Sucre plus facile à 8 7/8 à 9 1/2. Cuba 8 à 9 1/4. Mélasse ferme. N. Orléans 45 à 60. Cuba 23 à 35.

Mobile, 29—Coton plat et lourd. Mid. 21 1/8. Stock [illegible] balles.

Charleston, 29—Coton plat. Mid. 21 3/4. Stock 23,744 balles.

Galveston, 29—Coton faible. Bon ordinaire 19 3/4. Stock 45,288 balles.

Savannah, 29—Coton calme et faible. Mid. 21 1/8. Stock 27,795 balles.

Dépêches d'hier soir.

Londres, 29—On rapporte que la reine ira bientôt faire une visite aux princes impériaux d'Allemagne.

Le Lord-maire de Londres a présenté une adresse de félicitation au prince de Galles.

Cinq personnes ont été tuées et 20 blessées dans la grande cohue du jour des cérémonies d'actions de grâce.

Washington, 29—Sénat—Le comité judiciaire a fait un rapport défavorable et a demandé l'ajournement indéfini du bill permettant aux personnes accusées de témoigner pour ce qui les concerne.

M. Morton a dit que les avocats de district du Sud pensaient que l'adoption du bill serait d'un grand avantage pour certaines personnes qu'on était sur le point de juger.

M. Hamlin s'est opposé à un ajournement indéfini et le bill va prendre rang dans la liste générale.

Le bill élevant des obstacles contre les anciens possesseurs de terres vendues pour taxe dans les Etats ci-devant insurgés, [illegible] M. Johnston, de la Virginie.

New York, 29—Une dépêche d'Albany dit que le comité judiciaire recommandera la mise en accusation des juges Cordoza et Barnard.

Une loi interdit la poursuite des négociants pour faits de corruption basés sur leurs témoignages devant le comité congressionnel d'enquête.

M. Seward pense que la demande pour dommages conséquentiels dans l'affaire de l'Alabama, est au-dessous de la dignité des Etats-Unis, qui devraient demander une apologie au lieu d'argent. Il pense qu'une guerre entre l'Angleterre et l'Amérique est impossible.

San Francisco, 29—Johnny Devine, le pugiliste, a été convaincu de meurtre.

Les Allemands de cette ville s'organisent pour agir d'une manière séparée dans la prochaine campagne présidentielle.

New-York, 29 fév—Une dépêche de Matamoros du 26 dit: Le steamer San Juan est parti hier de Brownsville pour Camargo avec des marchandises de douane.

Les autorités mexicaines ont abandonné l'idée de prendre le steamer en route, mais elles ont proposé d'envoyer une force pour aider le général Cortina à prendre Camargo avant l'arrivée du steamer.

Le bruit court à Tampico que les révolutionnaires ont pris San Luis Potosi.

AFFAIRES D'ITALIE ET D'ESPAGNE.—Le roi Victor-Emmanuel résidera, dit-on, à Rome, pendant tout le carnaval. On annonce que ce qui l'y décide, ce sont les événements d'Espagne, où le trône de son fils est menacé. Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans une correspondance de ce matin:

Les nouvelles d'Espagne ne contribuent pas médiocrement à retenir Victor-Emmanuel dans la capitale, où il est plus à portée d'Amédée par le télégraphe, et où il a sous la main les ministres et d'autres personnages qu'il peut avoir besoin de consulter.

Le prince Amédée était très sympathique à la population italienne, plus sympathique, assurément, que son aîné le prince Humbert, à qui l'on reproche un caractère âpre, et des manières vulgaires. "Humbert, disent les Italiens, a tous les défauts de son père, poussés jusqu'à l'exagération, et n'a pas toutes ses qualités."

Si l'on craint tant, au Quirinal, le renversement de la dynastie de Savoie en Espagne, c'est principalement parce que les Bourbons pourraient revenir à Madrid et susciter des embarras à l'Italie à propos de Rome.

Le roi est très préoccupé de tout cela. La correspondance télégraphique chiffrée est très active entre le père et le fils. Nos journaux officieux démentent le bruit de l'envoi prochain d'une escadre italienne dans les eaux espagnoles: mauvais signe.

M. de Ximénès, chargé d'affaires d'Espagne près le Saint-Siège, recherche pour Amédée l'appui moral du Vatican. Et, en effet, dans un pays comme l'Espagne, cet appui ferait grand bien au jeune roi.

Il paraît, toutefois, que le roi d'Espagne ne se fait pas grande illusion, car voici ce que nous lisons dans le Courrier Diplomatique:

Le roi Amédée d'Espagne, pendant la dernière crise ministérielle, n'a pas caché aux différents chefs de parti qu'il a consultés, qu'il n'est pas venu pour gouverner malgré eux seize millions d'Espagnols, mais bien pour faire leur bonheur. Il a ajouté que le jour où il lui serait clairement démontré que cette tâche est au-dessus de ses forces, il n'oublierait pas qu'il est né prince italien; que, s'il le fallait, il quitterait, quoique à regret, un pays qui aurait méconnu ses généreux desseins, pour retourner, le front haut, dans son ancienne patrie.

Le Ballon de M. Dupuy de Lôme.

Hier, M. Dupuy de Lôme a lu son rapport sur le voyage aérien qu'il a entrepris le 2 février.

L'Académie des sciences au grand complet assistait à cette intéressante lecture. Voici les faits racontés par M. Dupuy de Lôme.

On a mis trois jours pour gonfler le ballon, et on a mis en œuvre pour cette opération un procédé inventé par M. Dupuy de Lôme lui-même. Du 1er au 2 février, on a exhaussé le ballon de façon à placer la nacelle avec les filets, les balancines, [illegible]

Au moment de l'ascension le vent soufflait avec une certaine violence. Les bulletins météorologiques de l'Observatoire étaient d'une nature assez inquiétante. Il ventait du Sud par tout le Nord de la France. A Vincennes, lieu de l'expérience, [illegible]

Le ballon s'élève avec une effrayante rapidité.

L'hélice fut manœuvrée lentement d'abord puis avec une vitesse progressive.

[illegible]

M. Dupuy de Lôme avait un triple problème à résoudre: la stabilité, la vitesse, [illegible]

Le résultat a été atteint.

[illegible] la direction du cap [illegible] d'une boussole fixée dans la nacelle [illegible] axe du ballon.

La route suivie par rapport au sol était calculée grâce à une boussole d'embarcation de la marine.

Les hauteurs d'élévation étaient données par un baromètre anéroïde gradué à cet effet, et les températures étaient observées au moyen d'un thermomètre [illegible]

Pendant un quart d'heure, les voyageurs firent faire à l'aérostat des évolutions [illegible] de stabilité, de vitesse et de direction [illegible]

[illegible]

Hauteur de la nacelle au-dessus du niveau du point de départ, [illegible] mètres.
Température, 8 degrés.
Direction de la route suivie [illegible]

A une heure [illegible] hélice en mouvement, avec ordre au timonier de tenir le cap au Sud-Est, faisant ainsi un angle de 38 degrés avec la direction précédente observée.
Hauteur, 607 mètres.
Température, 6 degrés.
Cap direction moyenne, avec des variations [illegible]
Nombre d'hommes à l'hélice, 8.
Tours de l'hélice par minute, 27.
Vitesse propre à l'aérostat, 2 m. 82 par seconde.
Par heure, 10,152 mètres.
Vitesse de l'aérostat sur le sol, 12 m. par seconde.

A 1 h. 45 m., la vitesse est de 12 m. par seconde, soit 54,000 m. par heure [illegible] 910 mètres, et à deux heures moins cinq minutes, 1,080 mètres.

La température, [illegible] à cette dernière heure de 4 degrés, la vitesse de l'aérostat sur le sol de 16 m. 50 par seconde, de 59,400 m. par heure et la direction N. E. 6 E.

La vue dont jouirent alors les aéronautes était admirable. La terre leur apparaissait comme un vaste plan en relief. Les cours d'eau ressemblaient à des fils argentés.

A deux heures 35 on se mit en mesure d'atterrir.

A trois heures précises, le ballon touchait le sol à Mondécourt, à dix-sept kilomètres de Noyon.

Le fait suivant prouve à quel point la méthode que M. Dupuy de Lôme employa pour mesurer sa route est certaine.

Il dictait à un de ses compagnons, qui les transcrivait sur la carte de l'état-major, la direction et la vitesse du ballon. Au moment d'atterrir, l'équipage s'informe du nom du village qu'il aperçoit sous ses pieds et dans les rues duquel se pressent les paysans, attirés par la vue des voyageurs aériens.

Ce compagnon de M. Dupuy de Lôme regarde l'heure, consulte la carte, examine le point et répond:

—Nous devons être sur les confins du département de l'Oise et du département de l'Aisne, à Mondécourt.

Un des voyageurs, se penchant sur le bord de la nacelle et faisant un porte-voix de ses deux mains, crie:

—Où sommes-nous?

—Que voulez-vous? répondent les paysans.

—Le nom de votre village?

—Mondécourt.

L'atterrissage s'est opéré avec le plus grand succès, bien que le vent fût toujours assez violent, et les habitants de Mondécourt ont accueilli avec enthousiasme les voyageurs qui leur tombaient du ciel.

M. Dupuy de Lôme a-t-il enfin trouvé le moyen de diriger les ballons? on peut l'espérer.

En tout cas, il faut féliciter le courageux savant du beau résultat de son expédition aérienne.

La police vient de [illegible] à Bordeaux d'une nouvelle mitrailleuse portative. Celle-ci est composée de deux canons. C'est la cinquième découverte de ce genre faite dans cette ville.

La Tribune, toujours ironique, demande que M. Duval, préfet de la Gironde, ouvre un musée spécial pour les engins de guerre. Et pourquoi non, si l'artillerie occulte se développe dans ces proportions à Bordeaux?

Les mitrailleuses de Bordeaux, les poudres et les cartouches de Lyon, les fusils jetés dans le Rhône par les républicains que M. Valentin couvrait de sa sollicitude, tout cela ne composerait-il pas un imposant arsenal?

—L'intention que l'on attribuait à Napoléon III, de lancer un manifeste, est aujourd'hui pleinement confirmée par différentes correspondances de Londres. M. Rouher aurait été consulté à cet effet et la publication de ce factum aurait été avancée [illegible]

—C'est aujourd'hui que M. Ernest Renan, doit partir pour Marseille, où il s'embarquera pour se rendre à Civita-Vecchia.

Décédée hier, à trois heures P. M., [illegible] MARIE JUSTINE ORIBUX [illegible]

Décédée hier, à 10 heures, ESTELL BOURGEOIS, épouse de J. B. GOSSIN [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,
17......CHARTRES......17
A. BROUSSEAU & CO.
IMPORTATEURS et marchands, en gros et en détail, de Tapis, Toiles cirées, rideaux [illegible]
11 nov—PP A. BROUSSEAU & CO.

NOTRE NOUVELLE MACHINE A COUDRE —DE— WHEELER & WILSON.
Plus de 400,000 machines en usage. Elles sont UNIQUES, SIMPLES, sans pareille pour le fonctionnement. [illegible] CINQ ANS. [illegible]
20 déc—3m PP 162 rue du Canal.

Société de Musique Classique.

DIMANCHE 3 mars, à 1 heure précise.

Onzième séance à grand orchestre, sous la direction de M. G. COLLIGNON.

PROGRAMME:
Ouverture de Ruy Blas......Mendelssohn.
Symphonie héroïque......Beethoven.
Andante (Symph. en do)......F. Schubert.
Ouverture de Guillaume Tell......Rossini.
1er mars—2t J. M. WAGNER.

BATTERIE C—Attention!—Les officiers et les membres de ce corps sont priés de se rendre à l'armurerie [illegible] à huit heures et demie du soir. [illegible]
Par ordre de JOHN GLYNN, Jr., capitaine.
H. DELERY, sergent-major.
1er mars—1

Changement de local.

Le Collège Commercial de Dolbear a été transféré aux Nos 201 et 203 [illegible] de la rue du Canal.
RUFUS DOLBEAR, Président.
1er mars—1f

Avis.

LES personnes qui désirent souscrire au capital stock de "Crescent Bay Hill Association" sont invitées à se réunir [illegible] SAMEDI SOIR, 2 mars, [illegible] l'Association et à la formation de la Charte. 1er mars—2

Avis.

LES affaires d'encanteur de G. DE FERIET (feu W. Culbertson, encanteur) [illegible] G. De Feriet & Co., (JNO G. MONROE, encanteur) [illegible] rue Royale [illegible]
G. DE FERIET, JNO G. MONROE.
1er mars—3t

ATTAKAPAS.
Pour les Attakapas et l'Atchafalaya.
[illegible] SAMEDI 2 mars, à 5 [illegible]
LULLU D. J. J. LABARTHE, capitaine.
C. L. HARDY, commis.

Comité de France.

[illegible]

Trente-Cinquième Anniversaire —DU— DÉPARTEMENT DES POMPIERS.

Ordre de Formation.

LE Département des Pompiers de la Nouvelle-Orléans et les personnes invitées à assister à la célébration de leur Trente-Cinquième Anniversaire, se formeront à 9 heures du matin, le LUNDI, 4 mars, [illegible]

Département des Pompiers d'Alger.
Pelican Engine Company No 1.
Brooklyn Engine Company No 2.
Washington Hook and Ladder Company No 1.

Département des Pompiers de Gretna.
David Crockett Engine Company No 1.

Les quatre Compagnies susmentionnées forment la Première Division, qui se formera du côté Sud de la rue du Canal, la tête s'appuyant sur la rue de Camp, s'étendant à l'Ouest—sous la surveillance de l'Ingénieur Assistant WM. H. MANNING.

[illegible]

Deuxième Division. [illegible]

Troisième Division. [illegible]

Quatrième Division. [illegible]

ROUTE. [illegible]

Marks' Testimonial Committee.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1872.

[illegible]

J. A. D'HEMECOURT. HENRI CHAURANT.
La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD, Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
Successeurs de E. TURPIN (RED STORE)
93... Rue Vieille-Levée... 93
La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI A la Nouvelle-Orléans.
CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX, SPÉCIALITÉ DE SIROPS RAFINÉS.
H. CHAURANT & Co., RED STORE, 93......Rue Vieille-Levée......93.

151 RUE DU CANAL. LIQUIDATION. LION & PINSARD, 151 et 153, Rue du Canal, (A COTÉ DE HOLMES) Vente au-dessous DU PRIX Coûtant.

GANTS DE PEAU! CHEMISES FRANÇAISES POUR HOMMES. ARTICLES DE FANTAISIE.
GUÉBLE & NIPPERT
130......Rue du Canal......130
[illegible]

CHEZ LION & PINSARD, 151 et 153, Rue du Canal, A COTÉ DE HOLMES.
[illegible]

Avis Important.— Le steamer FRANKFURT [illegible]
ED. F. STOCKMEYER & CO. [illegible]

Nlle Orléans, 29 février 1872. Par une résolution des Directeurs de la Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain. AVIS est donné aux actionnaires [illegible]
GEO. PANDELY, Président.

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR.—Bureau du Contrôleur de la Circulation—Washington, 8 février 1872. [illegible]

STATE NATIONAL BANK.—[illegible]
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Etat de la situation de la Banque d'Etat Nationale de la Nouvelle-Orléans, à la clôture des affaires, le 29 février 1872.

ACTIF. [illegible]

PASSIF. [illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Avis. [illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL. L'Assurance MECHANICS & TRADERS [illegible]

Cigarettes CABANAS et FIGARO. [illegible]

Water Works. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,
131 et 133, rue Vieille-Levée, 131 et 133.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE.
[illegible]
Sirops de Fruits: FRAISES, FRAMBOISES, MURES, GROSEILLES, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.
A vendre par NORMAN & REISS, Nos 131 et 133 de la rue Vieille-Levée.

Avis aux Propriétaires.

[illegible]
B. NAUTRÉ, Agent de Propriétés, No 79 rue Bienville.

Association de l'Hôtel St. Louis.

CONFORMÉMENT à une résolution [illegible]
CHAS. D. DELERY, Secrétaire.

Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.

[illegible]
A. SAULET, Secrétaire.

Eugène Dunand.
A l'honneur de prévenir le public qu'il peut disposer d'un grand assortiment de PLANTES de choix, telles que: Pélargoniums, Héliotropes, Verveines, ainsi que d'une grande variété de Géraniums, de Jasmins, etc., etc. Il vendra ces plantes aux prix les plus modérés.
On est prié de passer, de midi jusqu'au soir, rue Orléans, entre Broad et White.

LA LAMPE dite "ORIANT SAFETY LAMP" [illegible]

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE ANDERSON, 132......Rue du Canal......132. [illegible]

J. E. MERILH & Co.
179......Rue Poydras......179
MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, DE CUIRS ET CREPINS.
[illegible]

JAMBONS [illegible]

172 ... Rue du Canal ... 172
UN LOT DE LINGE IMPORTÉ [illegible]

C. L. CHAPOTEL, FERBLANTIER, Encoignure Bourbon et Bienville.
FERBLANTERIE. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 29 FEVRIER, CLASSE No 51.

11 29 65 35 48 58 54 66 26 4 13 23

[illegible] Commissaires.

ENCAN POUR DAMES. Bon Marché! Bon Marché!
[illegible]
L. ETERNOD, Coin Bourbon et Ursulines.

Société française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle [illegible]
A. BARBIER.

MONTRES.
UN CHOIX DE TOUTES LES VARIÉTÉS —AU— PRIX DE L'OR. POUR DE LA MONNAIE COURANTE.
A vendre par A. B. GRISWOLD & CO., Coin Canal et Royale.

SEULE AGENCE DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE Martini Sola & Co.
VINO VERMOUTH TORINO.
[illegible]
PINI & BASSETTI, Nos 90 et 92 de la Rue Poydras.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., ET FABRICANTS DE SIROPS.

COMPAGNIE DE Brasserie de la Louisiane, Nlle-Orléans, 3 février 1872. [illegible]

MIRAMON, Marchand de toute espèce de Meubles, Nos 99, 101 et 103 de la rue de Chartres. [illegible]

REDMOND B. MANNION, No 20, Rue Carondelet.
FAIT savoir aux voyageurs qu'il émet des Lettres de Crédit —sur— MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres; de Rothschild Frères, Paris; S. M. de Rothschild, Vienne; M. A. de Rothschild & Sons, Francfort.

Propriétés à vendre et à louer.
A vendre, Le ferry-boat ISAAC BOWMAN [illegible]

Grocerie à vendre. [illegible]

A Vendre. [illegible]

Charbon. Charbon. G. W. TRUBEE, MARCHAND EN GROS De Charbon de Pittsburg. No 34 rue PERDIDO [illegible]

Restaurant Cosmopolitain, 13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15. [illegible] LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

Dépôt de Fusils ET D'ARTICLES DE PECHE. 58......Rue de Chartres......58. F. CHARLEVILLE. [illegible]

EMBAUMEMENTS SANS AUTOPSIE. P. MARCHAND, Pharmacien, Coin Marais et St-Philippe, Nouvelle-Orléans. [illegible] PRIX MODÉRÉS.

PELICAN EXCHANGE, COIN ST-CHARLES ET PERDIDO, [illegible] JOHN HUNTSMANN.